Burmary Lo

Déclaration du <u>Burundi</u> lue par l'Ambassadeur Albert SHINGIRO, Secrétaire Permanent au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale pendant la séance de haut niveau de la conférence de MAPUTO sur la révision de la Conférence d'Ottawa sur les Mines antipersonnel, du 23 au 27 Juin 2014

Excellences Mesdames Messieurs les Ministres
Excellences Mesdames Messieurs les Chefs des Délégations
Excellences Mesdames Messieurs les Hauts Cadres de l'Etat
Mozambicain
Excellences Mesdames Messieurs les chefs des Missions
Diplomatiques et Représentants des Organisations
internationales
Distingues invités,

C'est avec un grand plaisir et immense joie que prend la parole au nom de la délégation burundaise pour m'exprimer sur le thème central de notre Conférence, à savoir "3ème Conférence de révision de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel: pour un monde sans mines".

Comme c'est la première fois Monsieur le Président que prend la parole au stade actuel de nos travaux, je voudrais avant tout vous féliciter pour votre brillante élection a la présidence de cette 3ème Conférence de révision de l'état de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. Monsieur le président, vous pouvez compter sur la pleine coopération du Burundi jusqu'à la fin de nos travaux.

Je voudrais également joindre ma voie a celles qui m'ont précédées pour remercier le Gouvernement hôte du Mozambique pour l'accueil et l'attention dont notre délégation a bénéficié depuis notre arrivée dans cette belle ville de Maputo

Permettez- moi également de remercier le Secrétariat de la convention pour les documents qu'il a bien voulu mettre a la disposition de nos délégations avant même le début de nos travaux. Ils ont et il faut le dire faciliter nos délibérations.

Monsieur le Président,

S'agissant de la situation dans pays, le Burundi est fier de pouvoir annoncer une excellente nouvelle d`avoir rempli ses obligations au titre de l'article 5 et ceci avant le 1er avril 2014, délai qui lui était imparti par la Convention.

En effet, si vous le permettez, Monsieur le président, je voudrais revenir brièvement sur les activités principales qu'a entreprises mon pays afin de se conformer à ses obligations de nettoyage des zones minées.

Comme vous le savez, le Burundi est partie à la Convention d'Ottawa depuis le 1er avril 2004. A ce titre, le Burundi avait déclaré dans le contexte de l'article 5 avoir des zones minées sur son territoire.

Entre mai 2005 et mai 2006, une enquête non technique avait été menée pour identifier les zones soupçonnées de contenir des mines et des restes explosifs de guerre.

L'enquête avait été conduite sur tout le territoire national sauf aux lisières des réserves naturelles de la Kibira et Rumonge et à l'intérieur de ces réserves à cause de l'insécurité causée par un mouvement rebelle qui n'avait pas signé l'accord de cessez-le-feu avec le gouvernement. A l'époque, 235 zones avaient été identifiées et le Burundi les avait nettoyées et remises à disposition avant la fin de l'année 2008.

Avec le Burundi devenant progressivement politiquement plus stable, les lisières des réserves naturelles sont redevenues des endroits où l'on pouvait à nouveau s'aventurer et le Burundi a voulu savoir s'il y avait d'autres zones suspectes.

Pour ce faire, le Burundi a mené des enquêtes. A la lisière de la réserve de Rumonge aucune zone de ce type ne fut identifiée et à la lisière de la réserve de la Kibira, 58 zones soupçonnées de contenir des mines antipersonnel ont été mentionnées par les populations.

Monsieur le Président, je ne pourrais pas ne pas remercier les envoyés spéciaux qui se sont beaucoup investis pour rendre quasi universel la Convention d'Ottawa en si peu de temps.

Monsieur le Président,

Le Burundi, pays qui a connu plusieurs années de guerre avant de retrouver une paix durable, attache une grande importance a la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur tous ses aspects. Fier de la paix retrouvée grâce à la communauté internationale, mon pays le Burundi est en train d'exporter la paix dans plusieurs pays du monde. Nos troupes font un excellent travail en Somalie, en République Centrafricaine, en Côté d'Ivoire, au Soudan et en Haïti

Nous nous félicitons Monsieur le Président du fait que la convention d'Ottawa soit forte aujourd'hui de 161 adhésions, soit plus d'2/3 des États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela fait en effet de cette convention la première convention qui a le plus d'Etats Parties parmi toutes conventions se rapportant au désarmement classique.

Monsieur le Président,

La navette vers l'universalisation de notre convention partagée avance a pas de géant. Il ne serait pas toutefois superflu de rappeler que des efforts supplémentaires restent a consentir pour convaincre les 36 États encore en marge de la famille des États membres de joindre notre famille sans délais. Je saisi d'ailleurs cette bonne occasion pour féliciter sincèrement le Sultanat d'Oman pour son adhésion a la convention il y a seulement quelques jours.

Nous osons espérer que le plan d'action et la déclaration de Maputo constituent une belle occasion pour les États encore hésitants d'adhérer à la Convention d'Ottawa des demain si possible.

De même, l'universalisation complète de la convention d'Ottawa ne signifiera pas automatiquement que le monde devient un monde dépourvu des mines. Des efforts doivent continuer pour que l'universalisation de notre convention soit une réalité sur le terrain.

Avec le soutien technique de MAG et le soutien financier du gouvernement Suisse, que je remercie d'ailleurs en passant, la Direction Générale de la Protection Civile a ensuite mené une enquête non technique et 10 des 58 zones originellement mentionnées ont été confirmées comme réellement suspectes. La plupart de ces zones étaient localisées autour des pylônes électriques. Le nettoyage de ces 10 zones a eu lieu entre avril et octobre 2011 et a été effectué par les démineurs nationaux avec le soutien de MAG.

En décembre 2011, le Ministère burundais de l'Énergie et des Mines a demandé officiellement au Ministère de la Sécurité Publique de l'assister dans l'identification des zones soupçonnées de contenir des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre dans les réserves naturelles de la Kibira et de Rumonge, les zones étant situées sous des pylônes électriques.

Ces zones étant sécurisées depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle en 2009, le Ministère de l'Énergie et des Mines a alors demandé que tous les pylônes qui auraient été protégés par des mines pendant la crise de 1993 soient vérifiés de la même manière que les 58 autres zones situées aux lisières de la réserve naturelle de la Kibira.

Cette vérification permettrait de nettoyer les zones sous pylônes minées et de permettre aux équipes de maintenance du Ministère de l'Énergie et des Mines d'effectuer leur travail en toute sécurité.

En janvier 2012, les agents du Ministère de l'Énergie Et Mines ont transmis au Ministère de la Sécurité Publique une liste de 163 zones soupçonnées. De fin octobre à fin novembre 2012, l'équipe de déminage de la Protection Civile a conduit une enquête non technique dans 97 zones suspectes autour des pylônes et sur le site d'une ancienne position militaire. 6 zones sous pylônes et l'ancienne position militaire ont été confirmées comme zones dangereuses mais l'enquête qui était financée par la compagnie nationale d'électricité REGIDESO n'a pas pu être terminée par manque de fonds. A ce stade, le Burundi devait encore enquêter les 66 zones restantes.

Monsieur le Président,

Afin de pouvoir remplir ses obligations dans les délais, la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines (DAHMI) avec le soutien technique de MAG, a sollicité l'aide internationale pour pouvoir financer et mener à bien l'enquête non technique des zones restantes et l'identification des futurs besoins en termes de déminage.

Le gouvernement SUISSE qui avait déjà par le passé financé des activités de déminage au Burundi a de nouveau répondu présent et a marque son accord pour fournir un appui au Burundi pour clarifier ce qu'il restait à faire et finaliser le déminage à travers le financement du projet préparé par la Direction de l'Action Humanitaire Contre les Mines (DAHMI) et MAG.

Le Burundi a également eu la chance de bénéficier de la venue d'un expert du GICHD qui a permis d'évaluer plus précisément ce qu'il restait à faire, à savoir une enquête non technique de 66 zones sous pylônes et 22 anciennes positions militaires. Il avait été convenu que si des preuves directes ou évidentes devaient être découvertes, une enquête technique suivrait immédiatement et le déminage s'appliquerait seulement aux parties qui sont confirmées minées.

Monsieur le Président,

Avant de terminer mon propos, vous me permettrez de lancer un appel vibrant à la communauté Internationale pour venir en appui au programme PSSM (Physical Security and Stockpiles Management) du Burundi dans la recherche d'une solution optimale de la gestion de munitions des magasins et abris des centres urbains là ou il ya beaucoup d'agglomérations aux alentours et leurs délocalisations pour la prévention d'une éventuelle catastrophe d'explosion des munitions en pleine ville au Burundi telle que le Congo Brazza et bien d'autres pays l'ont connu les jours passés -FIN-